Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260424-2026_33-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-33

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, ~~Caroline KOENIG~~, Johan BERTRAND, ~~Gilles NICOL~~, ~~Sandrine DAMANY~~, Isabelle LE CARDINAL, Julien MEHEUST, Anthony LE COCGUEN, Sandra LE VACON, ~~Marine CARDINAL~~, Pierre-Emmanuel VILLA, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Caroline KOENIG qui a donné procuration à Marie-Annick GÉLIN
Gilles NICOL qui a donné procuration à Johan BERTRAND
Marine CARDINAL qui a donné procuration à Isabelle LE CARDINAL
Sandrine DAMANY qui a donné procuration à Laurent CARRÉ

Secrétaire de séance : Laurent CARRÉ

Nombre de présents : 11 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 21 avril 2026

2026-33 : MEDIATHEQUE SUBVENTION DRAC – LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

La politique documentaire est destinée à fixer les principes de politique documentaire générale de bibliothèque de Saint-Donan. La politique documentaire est un document de référence pour la constitution et le développement des collections. Elle permet de formaliser, mettre en œuvre, communiquer et évaluer le projet documentaire de la bibliothèque au regard de son projet culturel, scientifique, éducatif et social, et des moyens qui lui sont alloués.

Considérant que l'article 7 de la Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique stipule que « *les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité*

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260424-2026_33-DE

territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

Considérant que cette politique documentaire répond aux objectifs du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la bibliothèque et respecte les exigences de la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Considérant que la politique documentaire s'inscrit en cohérence avec la Charte documentaire 2024-2028 des Médiathèques de la Baie et le Schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2027 des Côtes-d'Armor,

Considérant que la Politique documentaire détermine et rend public les grands principes de la politique documentaire de la bibliothèque de Saint-Donan,

Considérant que ce support répond aux enjeux d'accessibilité pour l'ensemble du personnel (salarié et bénévoles), de pédagogie vis-à-vis du public, d'identification des axes documentaires et de lisibilité pour la tutelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la politique documentaire de la bibliothèque municipale de Saint-Donan, telle que présentée en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette politique

Le secrétaire de séance,
Laurent CARRÉ

Le Maire,
Michel PETRA